

Communauté de communes Cœur de France

Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 23 février 2018 à 19 h

*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h.
Monsieur Thierry VINÇON, Président, ouvre la séance.
Madame Annie JANVIER est désignée secrétaire de séance.*

Question n° 1

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 8 décembre 2017

Madame Michelle RIVET demande une rectification sur la question n° 8, concernant les travaux de revitalisation de l'ancien site de l'imprimerie Bussière à Saint-Amand-Montrond. Elle précise que le projet a bien été présenté aux Cordées du territoire organisées le 24 novembre 2017, mais à ce jour, la Région ne soutient financièrement, que le désamiantage. La Région n'ayant pas assez d'éléments, elle n'a pas les moyens d'émettre un avis sur ce projet.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 8
décembre 2017.**

Question n° 2

Compte rendu des décisions prises en vertu des articles L 2121-22 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
donne acte à Monsieur le Président de la communication des décisions prises.**

Question n° 3

Récapitulatif des marchés conclus en 2017

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
donne acte à Monsieur le Président de la communication de la liste des marchés conclus
en 2017.**

Question n° 4 A
Statuts Cœur de France
Modification du siège social

Madame Michelle RIVET demande s'il y aura une différence sur le loyer. Le Président précise que c'est un hébergement à titre gratuit, ce sera une situation transitoire, cela permettra de faire des économies à Cœur de France.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la modification du siège social de la Communauté de communes Cœur de France.

Question n° 4 B
Statuts Cœur de France
Mise en conformité avec la compétence GEMAPI

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 33 pour, 2 contre (Édith MICHELIC, Jacqueline MALLARD), vote la modification des statuts de Cœur de France.

Question n° 5
Compétence GEMAPI
Elections des représentants dans les syndicats

Le Conseil communautaire a procédé à l'élection des délégués, au scrutin uninominal, à bulletin secret pour les syndicats suivants :

Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Airain, l'Auron et leurs affluents (SIAB3A)

Titulaires

Michel DUPUIS
Serge AUDONNET
Pascal COLLIN
Gérard MARTEAU
Philippe BOULIC

Suppléants

Yoann HOLUB
Daniel AUDONNET
Christian PIGNAULT
Jean-Jacques BILLET
Judith LANEURIT

Syndicat du Canal de Berry

Titulaires

Bernard DANGERON
Pascal COLLIN
Bernard JAMET
Lionel DELHOMME
Élisabeth MÉRIOT
Bertrand DESNOIX
Gérard VERIEST

Suppléants

Vincent TREBOSC
Alain BÉGUEL
Jean-Pierre GILOT
Alain VAISSON
Joëlle ROUZEAU
Gérard MARTEAU
Gérard DELOFRE

Syndicat Intercommunal pour la réalisation d'aménagements hydrauliques sur l'Arnon (SIRAH)

Titulaire

Pascal COLLIN

Suppléant

Christian DUPUIS

Question n° 6

Indemnité de Madame le Receveur-Percepteur

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix : 29 pour, 6 abstentions (Serge AUDONNET, Geoffroy CANTAT, Bernard JAMET, Guy LAINÉ, Elisabeth MÉRIOT, Thierry VINÇON),

décide d'allouer l'indemnité de conseil à compter du 1^{er} janvier 2018 à 50 % du taux maximum à Madame Martine SCHERRER, Receveur-Percepteur à Saint-Amand-Montrond.

Question n° 7 A

Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

accepte la mise à jour du tableau des effectifs et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

Question n° 7 B

Mise en place d'une gratification d'attribution des médailles du travail

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les gratifications proposées

Question n° 8 A

Économie

Ouvertures dominicales des commerces :

Modification d'une journée pour les concessionnaires automobiles

Madame Michelle RIVET fait savoir qu'elle s'abstiendra sur cette question, par principe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix : 31 pour, 4 abstentions (Raymond CHALMET, Jacqueline MALLARD, Édith MICHELIC, Michelle RIVET),

vote la modification de date pour les ouvertures dominicales des concessions automobiles de la Ville de Saint-Amand-Montrond.

Question n° 8 B

Économie

Mise à disposition de la zone d'activités de la commune de Saint-Pierre-les-Étieux : modification du procès-verbal

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
accepte la modification du procès-verbal de la mise à disposition de la zone d'activités de
la commune de Saint-Pierre-les-Étieux.**

Question n° 9

Tarifs de l'année 2018

Complément à la délibération du 8 décembre 2017

Madame Jacqueline MALLARD demande pourquoi c'est plus cher pour les artisans et commerçants que pour les grandes surfaces.

Monsieur le Président lui explique que l'adhésion des artisans et commerçants comprend la boutique en ligne et les chèques cadeaux, alors que pour les grandes surfaces c'est seulement pour le service des chèques cadeaux. En effet, les grandes surfaces disposent de leur propre boutique en ligne.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
vote les tarifs complémentaires pour l'année 2018**

Question n° 10

Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères secteur de Cérilly – SICTOM

Extension du périmètre, adhésion des communes de Coulevre et Franchesse, changement du siège social

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
accepte l'extension du périmètre du SICTOM de Cérilly, l'adhésion des communes de
Coulevre et Franchesse et le changement du siège social.**

Question n° 11

Avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics

Monsieur le Président résume ce schéma et donne la parole aux délégués.

Monsieur Michel MROZEK indique qu'il va s'abstenir car il trouve que les phrases de ce schéma sont opaques.

Monsieur Pascal COLLIN précise qu'il s'agit de tous les services aussi bien les services publics que privés (accès aux commerces). Il y a eu plusieurs groupes de travail qui ont travaillé sur la mobilité, les commerces et les transports. Tout un travail de diagnostic a été fait pour rédiger ce schéma.

Monsieur le Président souligne que l'objectif est de mieux répondre aux besoins des citoyens. Madame Michelle RIVET précise que c'est un plan d'action entre l'État et le Département et que l'on ne sait pas s'il y aura des moyens mis en place derrière. Monsieur Pascal AUPY précise que c'est une réflexion et suivant le besoin des communes le département sera toujours derrière.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 26 pour et 9 abstentions (Gilbert AUBRUN, Raymond CHALMET, Ginette HURTAULT, Annie JANVIER, Jacqueline MALLARD, Édith MICHELIC Michel MROZEK, Alain POUILLIOU, Michelle RIVET),

émet un avis favorable sur ce schéma.

Question n° 12 A

Maison de santé pluridisciplinaire et église Saint Roch Procès-verbal de mise à disposition du Couvent des Capucins à Cœur de France

Madame Michelle RIVET indique que le montage financier présenté est intelligent et que la présence des personnels de santé lors de la dernière réunion du comité technique est rassurante.

Monsieur Michel MROZEK précise qu'il est injuste de fixer au départ le nombre de professionnels de santé qui s'engagent et cela implique que l'on ne peut pas anticiper la subvention.

Monsieur Thierry VINÇON remercie l'ensemble des partenaires.

Monsieur Jacques DEVOUCOUX précise qu'il faut remercier la Ville de Saint-Amand-Montrond qui va supporter la totalité des travaux extérieurs.

Monsieur Daniel BÔNE croit en ce projet car ce sera un véritable pôle de santé.

Monsieur Michel MROZEK clôture ce débat en précisant que Saint-Amand-Montrond doit être la tête de pont qui attire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition du couvent des Capucins.

Question n° 12 B

Maison de santé pluridisciplinaire et église Saint Roch Convention avec la Ville de Saint-Amand-Montrond pour la mission de maîtrise d'œuvre et les travaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation extérieure du couvent des Capucins et de l'Église Saint-Roch.

Question n° 13

Approbation de la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme d'Orval

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification simplifiée du PLU d'Orval.

Question n° 14 A

**Mise en place de procédure de fonds de concours
Commune d'Orcenais : travaux de voirie, chemin d'Oliveau**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le versement du fonds de concours à la commune d'Orcenais.

Question n° 14 B

**Mise en place de procédure de fonds de concours
Commune d'Arpheuilles : travaux de voirie, route de la Bouchaille**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le versement du fonds de concours à la commune d'Arpheuilles.

Question n° 15

Assujettissement à la TVA au réel pour les services « Achetezà »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **opte pour l'assujettissement à la TVA au réel pour les services « Achetezà »,**
- **autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Question n° 16

**Autorisation de dépenses d'investissement
avant le vote des budgets primitifs de 2018**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget 2017.

Question n° 17

**Validation du compte de gestion de l'exercice 2017
Budget principal, budgets annexes de l'assainissement collectif, du service public d'assainissement non collectif (SPANC), de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, de la gestion de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et de la gestion du tourisme**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
vote les comptes de gestion 2017.**

Question n° 18

Adoption des comptes administratif 2017

Monsieur Daniel BÔNE indique qu'il y a de plus en plus de difficultés pour réaliser les contrôles périodiques des assainissements non collectifs. Les gens ne répondent pas. Un courrier très incitatif va être adressé aux propriétaires afin d'augmenter le pourcentage des contrôles.

Monsieur Pascal COLLIN précise qu'il y a un risque sanitaire derrière.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **adopte le compte administratif 2017 du budget principal,**
- **adopte le compte administratif 2017 du budget annexe « assainissement collectif »,**
- **adopte le compte administratif 2017 du budget annexe « service public d'assainissement non collectif » (SPANC),**
- **adopte le compte administratif 2017 du budget annexe « gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage »,**
- **adopte le compte administratif 2017 du budget annexe « gestion de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères »,**
- **adopte le compte administratif 2017 du budget annexe « gestion du tourisme ».**

Question n° 19

Débat sur les orientations budgétaires 2018

Monsieur le Président précise que les dépenses de personnel ont augmenté en raison de la prise de compétence du tourisme et qu'il va falloir prendre des décisions concernant la taxe de séjour.

Monsieur Pascal AUPY indique que le département a une politique offensive, le touriste raisonne en destination. D'ailleurs, le département a été coupé en quatre destinations.

Les offices de tourisme sont amenés à se modifier et à se rassembler. Ils devront travailler sur l'animation. Le sud du Cher et en particulier la Communauté de communes Coeur de France pourrait être zone expérimentale dans le tourisme.

Le département du Cher travaille également sur une politique de panneaux uniformes.

En ce qui concerne la fibre optique, Monsieur Pascal Collin informe que la Société est déjà passée sur certaines communes pour déterminer l'emplacement des différentes armoires.

Monsieur Serge AUDONNET précise que celle-ci est passée dans sa commune sans prévenir.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

donne acte à Monsieur le Président de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.